

Modifications apportées dans les paragraphes 000 et 200:

080	Construction écologique -----
081	Déclaration des matériaux de construction. Les caractéristiques des matériaux utilisés doivent être conformes aux déclarations de produits fournies par l'entrepreneur.
.100	Documents de base:
.110	Recommandation SIA 493 "Déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction".
.120	01 Désignation .....
.130	à .180 dito .120
.200	L'entrepreneur joint à son offre les documents suivants:
.210	Déclaration de produit selon recommandation SIA 493 "Déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction".
	01 Conc. art. ....
.220	Pour les vernis, peintures et produits assimilés, une déclaration de produit selon recommandation USVP Union suisse de l'industrie des vernis et peintures.
	01 Conc. art. ....
.230	01 Conc. art. .... 02 Désignation .....
.240	à .280 dito .230
.300	L'entrepreneur fournit sur demande les documents suivants:
.310	Déclaration de produit selon recommandation SIA 493 "Déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction".
	01 Conc. art. ....
.320	Pour les vernis, peintures et produits assimilés, une déclaration de produit selon recommandation USVP Union suisse de l'industrie des vernis et peintures.
	01 Conc. art. ....
.330	01 Conc. art. .... 02 Désignation .....

Modifications apportées dans les paragraphes 000 et 200:

---

.340           à .380 dito .330

.400 01 Conc. art. ....

.500           à .800 dito .400

Modifications apportées dans les paragraphes 000 et 200:

082	Exigences relatives aux enduits, aux étanchéités, à la pose et similaires.	
.100	La couche d'apprêt doit soit être diluable à l'eau ou contenir au max. % 1 de solvants, soit correspondre au moins à la catégorie Emicode, EC 1, ou équivalent.	
.200	Le mortier et les produits d'étanchéité pour joints doivent soit être diluables à l'eau et contenir au max. % 1 de solvants, soit correspondre au moins à la catégorie Emicode, EC 1, ou équivalent.	
.300	Le mortier et les produits d'étanchéité pour joints utilisés en milieu sec doivent être exempts de fongicides.	
.400	Pour le montage, l'étanchement et l'étanchéité des vides, l'utilisation de mousses injectées et de mousses de montage n'est pas admise.	
.500	L'étanchement avec des feuilles et des profilés d'étanchéité ne doivent contenir aucun composant déterminant du point de vue écologique ou toxicologique selon la recommandation SIA 493.	
.600	01 Désignation .....	
.700	à .800 dito .600	
083	Exigences relatives au bois, aux dérivés du bois et aux isolations thermiques.	
.100	Les bois et les dérivés du bois de provenance extra-européenne doivent être munis du label FSC, PEFC ou équivalent.	<i>Permet l'utilisation de bois européen sans label.</i>
.200	Les bois et dérivés de bois doivent être munis du label COBS (certifiés d'origine suisse), FSC, PEFC ou un label équivalent.	<i>Permet exclusivement l'utilisation de bois avec label.</i>
.300	Les matériaux dérivés du bois utilisés dans les espaces intérieurs chauffés doivent correspondre aux critères des applications 1 selon la "Liste des produits dérivés du bois adaptés à une utilisation en intérieur" de Lignum.	<i>Source: www.lignum.ch.</i>
.400	Les isolations thermiques en polyuréthane PUR/PIR ne	

Modifications apportées dans les paragraphes 000 et 200:

		doivent pas contenir d'halogène.
.500		<b>Les isolations thermiques en laine minérale doivent contenir un liant sans formaldéhyde ou ne libérer du formaldéhyde qu'en petites quantités.</b>
.600	01	Désignation .....
.700		à .800 dito .600

*La vérification peut être effectuée à l'aide des fiches techniques du Répertoire des produits eco ou à l'aide de certificats d'essai selon la méthodologie eco-bau.*

<b>222</b>		<b>Reconstruction des arêtes.</b>	
.001		Ouvrier spécialisé sans outillage.	..h...
.002		Ouvrier spécialisé avec outillage.	..h...
.003		Mortier de résine époxy.	..1...
.004		Mortier de résine acrylique.	..1...
.005		Mortier minéral.	..1...
.006		Mortier minéral amélioré par des résines synthétiques.	..1...
	01	Marque, type .....	
.007	01	Genre de mortier .....	..up...
	02	up = .....	
	03	Divers.....	
.008		à .009 dito .007	